



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Saint-Étienne, le **25 JUIN 2013**

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

La préfète de la Loire

Service Aménagement et Planification

Cellule Risques

à
Madame, Messieurs les Maires
(liste in fine)

Objet : Information complémentaire au porter à connaissance du fleuve Loire à l'aval du barrage de Villerest relatif aux espaces urbanisés dans la zone inondable concernant la crue Q3000

Dans le cadre du porter à connaissance du fleuve Loire à l'aval du barrage de Villerest qui vous a été transmis le 24 avril 2013, veuillez trouver ci-dessous un complément d'information précisant les prescriptions relatives aux espaces urbanisés dans la zone inondable concernant la crue Q3000.

Espaces urbanisés :

En dessous de la côte NGF crue Q3000, aucun aménagement ne sera autorisé à l'exception de certains équipements considérés à faible vulnérabilité (garages, hangars, locaux de stockage qui ne présenteraient pas de dangers pour la salubrité publique, et locaux techniques).

Les infrastructures publiques nouvelles ainsi que l'aménagement des infrastructures existantes, sont admis à condition de ne pas augmenter le risque sur les enjeux existants; ces aménagements devront être conçus pour être transparents aux crues.

Concernant les constructions existantes, seules les opérations qui n'augmentent ni la vulnérabilité, ni l'emprise au sol pourront être autorisées.

La Direction Départementale des Territoires reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fabienne BUCCIO

Liste des destinataires :

M. le Maire de Vougy
M. le Maire de Mably
M. le Maire de Le Coteau
M. le Maire de Villerest
Mme le Maire de Roanne
M. le Maire de Commelle – Vernay
M. le Maire de Perreux